

Pré-Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'un immeuble bâti

*Le présent rapport ne peut être reproduit ou utilisé que dans sa totalité, annexes incluses
Il comporte 29 pages.*



Des investigations restent à mener en phase travaux afin de compléter le repérage amiante.

Identification et situation de l'immeuble ou partie d'immeuble bâti visité

**Ilot A
Parcelle AY45
Bâtiment n°3
(maison Auchan + poste transfo)
7, Avenue Pasteur
78500 Sartrouville**

Propriétaire

Donneur d'ordre

COGEDIM
87, rue de Richelieu
75002 Paris

Conclusion



Dans le cadre de la mission décrite en tête du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Sur analyse laboratoire des matériaux prélevés le jour de notre intervention :

- P3 : Conduit vertical en amiante ciment en façade de la maison Auchan (7 ml estimé)

Sur jugement personnel de l'opérateur :

- Canalisation enterrée en amiante ciment (8 ml estimé)



Matériaux (liste non exhaustive) potentiellement présents dans les locaux non visités et pouvant contenir de l'amiante (Cf tableau des conclusions §9)

Maison Auchan :

- Conduits en amiante ciment (12 ml estimé)
- Colles de faïences murales (60 m² estimé)
- Colles de plinthes (60 ml estimé)
- Colles de carrelage (120 m² estimé)

Poste transfo :

- Plaques en amiante ciment caniveau technique (6 m² estimé)



Locaux inaccessibles et non visités devant donner lieu à une prochaine visite :

- Maison Auchan : absence de clés (porte Sitex)
- Poste transfo : absence de clés




Investigations approfondies à faire réaliser par le donneur d'ordre, juste avant ou entre les différentes étapes des travaux afin de compléter la mission :

- Les investigations approfondies sont listées au Cf.§7 du rapport

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

Remarques et limites de la mission de repérage amiante

- Le site est encombré. Des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et non identifiés dans le présent rapport peuvent être présents, masqués par les gravas, la végétation et les déchets divers.

Date(s) d'intervention(s)	Date de rédaction du rapport de repérage	Opérateur de repérage	
28/09/2022	24/10/2022	Sylvain DUPEUBLE	

Historique des rapports et des actualisations

C22090601 du 24/10/2022	Rapport initial
-------------------------	-----------------



SOMMAIRE

1 - Informations générales	4
2 - Périmètre et programme de démolition transmis par le donneur d'ordre	6
3 - Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage	7
4 - Conditions de réalisation du repérage	8
5 - Rapports et documents transmis.....	8
6 - Locaux visités et non visités et moyens d'accès devant être mis en œuvre par le donneur d'ordre	9
7 - Investigations approfondies à réaliser	10
8 - Investigations approfondies réalisées	11
9 - Conclusions détaillées du repérage	12
10 - Localisation - Plans/Croquis	15
11 - Cadre réglementaire	22
12 - Compétences de l'opérateur	23
13 - Assurance.....	24
14 - Indépendance et impartialité	25
15 - Rapports d'analyses laboratoire	26



1 - Informations générales

Entreprise

Nom	ATERRA
Adresse	30, rue aux Reliques 77410 Annet-Sur-Marne
Coordonnées	07.64.41.82.83 Contact@aterra.fr

Assurance

Compagnie d'assurance	AXA
Adresse	74B, rue Sartoris 92250 La Garenne-Colombes
N° Police	10755012504
Date de validité	31/12/2022

Laboratoire d'analyse

Nom	EUROFINS Lab Environment Testing Portugal
Adresse	Unipessoal Lda Rua Monte de Além N°62 4580-733 Sobrosa
Accrédité sous la référence	L0705 par l'IPAC

Opérateur de repérage

Nom	Sylvain DUPEUBLE
Certificat de compétence	DTI3158
Date de validité	02/06/2023

Modalités de réalisation de la mission

La mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition comprend différentes étapes consécutives :

Visite préalable

L'opérateur de repérage effectue une visite préalable, il identifie les différentes parties de l'immeuble bâti. A cette occasion il définit le matériel et sollicite les autorisations d'accès aux différentes parties de l'immeuble bâti nécessaires à la visite exhaustive de bâtiment ainsi que les démontages et investigations approfondies nécessaires. Il indique en conséquence au donneur d'ordre les moyens que celui-ci doit mettre à sa disposition.

NOTE : Les investigations approfondies sont réalisées afin d'accéder aux éventuels matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante. Elles peuvent être programmées lors de la visite préalable ou au cours de la visite de repérage.

Visite de repérage

L'opérateur de repérage examine de façon exhaustive tous les ouvrages et les parties d'ouvrages qui composent les différentes parties de l'immeuble bâti concernées par la démolition.

L'opérateur réalise ou fait réaliser, à la charge du propriétaire/donneur d'ordre, les démontages et investigations approfondies destructives nécessaires. Il définit les zones présentant des similitudes d'ouvrage. Si l'opérateur repère tout autre matériau ou produit réputé contenir de l'amiante, il le prend en compte au même titre qu'un matériau ou produit de la liste C.

L'opérateur identifie et localise les matériaux qui contiennent de l'amiante. A cette fin il conclut, pour chacun des matériaux et produits repérés, en fonction des informations et des moyens dont il dispose et de sa connaissance des matériaux et produits utilisés, quant à la présence d'amiante dans ces matériaux et produits. En cas de doute, il détermine les matériaux et produits dont il convient de prélever et d'analyser un ou des échantillons pour pouvoir conclure quant à la présence d'amiante.

Rédaction du rapport de repérage

Dès réception des résultats d'analyses, l'opérateur rédige un rapport qui met en évidence d'une part les MPCA repérés et dans le cas d'une mission de repérage non achevée, les locaux, ouvrages, équipements ou parties de locaux, d'ouvrages et d'équipements qui étaient inaccessibles, non visibles ou en fonctionnement lors de la visite. L'opérateur de repérage liste par écrit au propriétaire/donneur d'ordre les investigations approfondies correspondantes et les actions qu'il doit mener avant ou entre les différentes étapes de la démolition.

Visite(s) complémentaire(s)

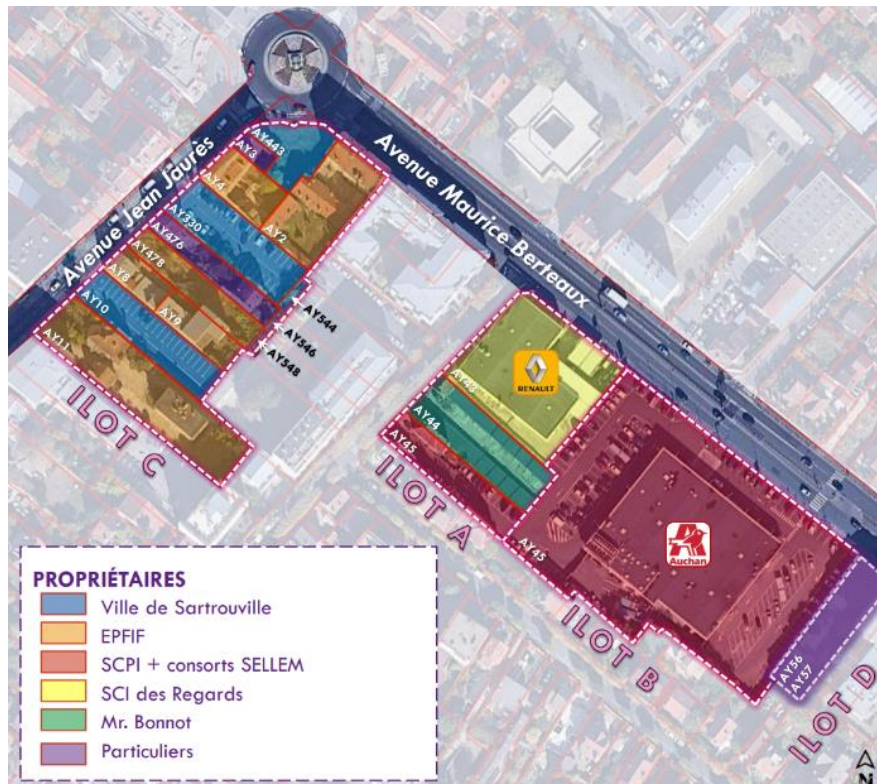
En fonction des éventuelles investigations approfondies à mener et émises dans le rapport de repérage et si besoin, les moyens nécessaires seront mis à disposition par le donneur d'ordre afin de mener les investigations approfondies.

L'opérateur réalise à l'initiative du donneur d'ordre la ou les visite(s) complémentaire(s) nécessaire(s), avec recensement et localisation des MPCA (avec prélèvements pour analyses si besoin). Il actualise le rapport de repérage en conséquence.

NOTE : La dégradation naturelle des matériaux et produits contenant de l'amiante, les altérations qu'ils peuvent subir tout au long de leur vie, lors d'agressions d'origine naturelle ou en conséquence des activités humaines peuvent donner lieu à la libération de fibres d'amiante. A cet égard, tout ou partie de bâtiment peut être pollué. Les interventions conduites par ATERRA selon les prescriptions de ses modes opératoires sont réputées ne pas aggraver le taux d'empoussièrément pré existant.

2 - Périmètre et programme de démolition transmis par le donneur d'ordre

Démolition d'un ensemble immobilier.
Parcelle AY45 (ilot A) - Bâtiment 3 (maison Auchan + poste transfo)



3 - Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Liste ci-dessous non exhaustive

Programme de repérage Liste C mentionnée à l'article R. 1334-22 du code de la santé publique	
Composant de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
1. Toiture et étanchéité	
Plaques ondulées. Ardoises. Éléments ponctuels. Revêtements bitumineux d'étanchéité. Accessoires de toitures.	Plaques en fibres-ciment. Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment. Conduits de cheminée, conduits de ventilation... Bardeaux d'asphalte ou bitume ("shingle"), pare-vapeur, revêtements et colles. Rivets, faitages, closoirs...
2. Façades	
Panneaux-sandwichs. Bardages. Appuis de fenêtres.	Plaques, joints d'assemblage, tresses.... Plaques et "bacs" en fibres-ciment, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage. Éléments en fibres-ciment.
3. Parois verticales intérieures et enduits	
Murs et cloisons. Poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons légères ou préfabriquées. Gainés et coffres verticaux. Portes coupe-feu, portes pare-flammes.	Flocages, enduits projetés, revêtements durs (plaques planes en fibres-ciment), joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), peintures intumescentes, panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/ têtes de cloisons : tresse, carton, fibres-ciment. Flocage, enduits projetés ou lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu, panneaux. Vantaux et joints.
4. Plafonds et faux plafonds	
Plafonds. Poutres et charpentes (périphériques et intérieures). Interfaces entre structures. Gainés et coffres horizontaux. Faux plafonds.	Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite). Flocages, enduits projetés, peintures intumescentes. Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, cafeutremments, joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux. Panneaux et plaques.
5. Revêtements de sol et de murs	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement). Revêtement de murs	Dalles plastiques, colles bitumineuses, les plastiques avec sous-couche, chape maigre, cafeutrement des passages de conduits, revêtement bitumineux des fondations. Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques menuiserie, fibres-ciment), colles des carrelages.
6. Conduits, canalisations et équipements	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides). Conduits de vapeur, fumée, échappement. Clapets/ volets coupe-feu. Vide-ordures.	Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres-ciment. Conduit en fibres-ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons. Clapet, volet, rebouchage. Conduit en fibres-ciment.
7. Ascenseurs et monte-charge	
Portes palières. Trémie, machinerie.	Portes et cloisons palières. Flocage, bourre, mur/ plancher, joint mousse.
8. Équipements divers	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes...	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti condensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante.
9. Installations industrielles	
Fours, étuves, tuyauteries...	Bourre, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti condensation, plaques isolantes, tissu amiante, freins et embrayages.
10. Coffrages perdus	
Coffrages et fonds de coffrages perdus.	Éléments en fibres-ciment.

4 - Conditions de réalisation du repérage

Phase préparatoire	
Type/Fonction du bâtiment	Supermarché
Date du permis de construire ou date de construction	< 1997
Date(s) de modification(s)/réhabilitation(s) de l'immeuble bâti/zone(s) impacté(es) par les travaux	Date(s) non communiquée(s)
Informations transmises par le donneur d'ordre sur la destinations présentes et passées des locaux	Informations non transmises
Des plans/croquis à jour de l'existant ont été transmis par le donneur d'ordre	Non

Visite de repérage	
Lors de notre intervention, les différentes parties de l'immeuble bâti concernées par les travaux étaient :	
Occupées	Non
Meublées	Non
Éclairées	Non
Présence d'un accompagnateur	Non


5 - Rapports et documents transmis

Rapports de repérages				
Référence du rapport	Date	Nom de la société	Objet du rapport	Conclusion
Néant				

Autres documents			
Référence du document	Date	Nom de la société	Objet du document
Néant			

6 - Locaux visités et non visités et moyens d'accès devant être mis en œuvre par le donneur d'ordre

Locaux visités	
Localisation	Locaux
Maison Auchan	Façades Parcelle

Locaux non visités		
 <p>Locaux ou parties d'immeuble prévus dans le périmètre de repérage restant inaccessibles Le donneur d'ordre met en place les moyens d'accès aux locaux/parties de locaux ou zones inaccessibles afin de finaliser la visite exhaustive de tous les locaux relatifs au périmètre de repérage.</p>		
Localisation	Locaux	Moyen d'accès à mettre en œuvre par le donneur d'ordre
Maison Auchan	Ensemble des locaux Toiture (absence de clés)	Rendre les locaux accessibles
Poste transfo	Ensemble des locaux (absence de clés)	Rendre les locaux accessibles


7 - Investigations approfondies à réaliser

Investigations approfondies à réaliser par l'opérateur de repérage suite :

- A l'obtention des autorisations d'accès aux différentes parties de l'immeuble bâti ;
- A la mise en place des moyens demandés et nécessaires.

Les moyens nécessaires à ces investigations ainsi que leur coût sont mis en œuvre par le donneur d'ordre, qui les met à disposition de l'opérateur de repérage sur site et à sa demande.

Le tableau ci-dessous mentionne les ouvrages, équipements ou parties d'ouvrages et d'équipements qui étaient inaccessibles, non visibles, en fonctionnement, ou qui ont fait l'objet d'investigations partielles lors de la visite de repérage. Des investigations approfondies complémentaires doivent être réalisées afin de compléter le repérage amiante. Ces investigations sont conduites à l'initiative du donneur d'ordre.

 Investigations approfondies à réaliser		
Ouvrages, équipements ou parties d'ouvrages et d'équipements et localisation	Ouvrages, équipements ou parties d'ouvrages et d'équipements devant faire l'objet d'investigations approfondies et motifs	Travaux à réaliser à la charge et à l'initiative du propriétaire/donneur d'ordre visant à réaliser les investigations approfondies
Réseaux électriques	Les câbles et équipements électriques n'ont pas été inspectés (Réseau non consigné)	A prévoir (après consignation des réseaux)
Canalisations et réseaux enterrés	Les canalisations et réseaux enterrés ont été inspectés au droit des regards et tampons accessibles et visitables le jour de la visite. Nous avons repéré des canalisations en amiante ciment. L'ensemble du réseau enterré peut être concerné par la présence d'amiante.	En cas de découverte de matériaux suspects non répertoriés dans le présent rapport de repérage, il conviendra d'en avvertir Aterra pour identification et actualisation du rapport
Fondations	Les fondations ne sont pas visibles avant déconstruction des bâtiments	En cas de découverte de matériaux suspects non répertoriés dans le présent rapport de repérage, il conviendra d'en avvertir Aterra pour identification et actualisation du rapport
Poste transfo	Le poste est en fonctionnement	Consigner les équipements







8 - Investigations approfondies réalisées

Le tableau ci-dessous mentionne les investigations approfondies réalisées suite aux travaux demandés par l'opérateur de repérage au §7.

Investigations approfondies réalisées		
Localisations	Travaux réalisés par l'entreprise	Investigations approfondies réalisées par l'opérateur de repérage et conclusion

9 - Conclusions détaillées du repérage

 Matériaux et produits contenant de l'amiante (Les ZPSO sont répertoriées sur les plans/croquis)				
Sur analyse Matériaux prélevés le jour de notre intervention				
Référence du prélèvement	Localisation du prélèvement	Nature du matériau ou produit	Conclusion	Photo
P3	Façade maison Auchan	Conduit vertical en amiante ciment	Présence d'amiante (7 ml estimé)	
Matériaux identifiés sur jugement personnel de l'opérateur				
Référence	Localisation	Nature du matériau ou produit	Conclusion	Photo
Non prélevé	Parcelle maison Auchan	Canalisation enterrée en amiante ciment	Présence d'amiante (8 ml estimé)	
Remarque : L'inspection des regards et tampons accessibles ont permis de mettre en évidence la présence de canalisations enterrées en amiante ciment. L'ensemble du réseau enterré peut être concerné par la présence d'amiante.				

 Matériaux (liste non exhaustive) potentiellement présents dans les locaux non visités et pouvant contenir de l'amiante			
Localisation	Nature du matériau ou produit	Risque de présence d'amiante	Action à mener
Maison Auchan	Conduits en amiante ciment	Risque élevé (12 ml estimé)	Réaliser le repérage amiante
Maison Auchan	Colles de faïences murales	Risque élevé (60 m ² estimé)	Réaliser le repérage amiante
Maison Auchan	Colles de plinthe	Risque élevé (60 ml estimé)	Réaliser le repérage amiante
Maison Auchan	Colles de carrelage	Risque élevé (120 m ² estimé)	Réaliser le repérage amiante
Poste transfo	Plaques en amiante ciment caniveau technique	Risque élevé (6 m ² estimé)	Réaliser le repérage amiante



Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

Sur analyse Matériaux prélevés le jour de notre intervention



Référence du prélèvement	Localisation du prélèvement	Nature du matériau ou produit	Conclusion	Photo
P1	Façade	Peinture + enduit de façade	Absence d'amiante	
P2	RDC marquise entrée	Mastic vitrier sur marquise	Absence d'amiante	
P4	Jardin cabanon	Étanchéité de toiture type shingle	Absence d'amiante	
P5	Façade RDC	Joint étanchéité des luminaires	Absence d'amiante	
P6	Jardin clôture	Peinture sur bac acier	Absence d'amiante	



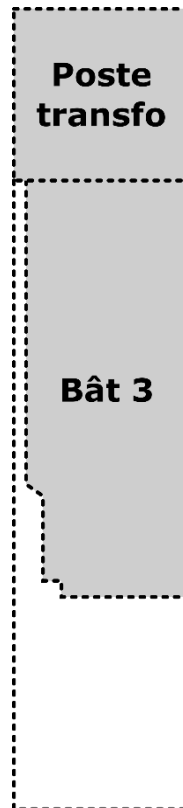
Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

P7	Façade	Enduit tableau de fenêtre	Absence d'amiante	
P8	Façade local transfo	Peinture + enduit de façade	Absence d'amiante	
P9	Façade	Enduit appui de fenêtre	Absence d'amiante	
P10	Toiture local transfo	Etanchéité de toiture type paxalu	Absence d'amiante	
P11	RDC entrée	Peinture sur portillon métallique	Absence d'amiante	

10 - Localisation - Plans/Croquis

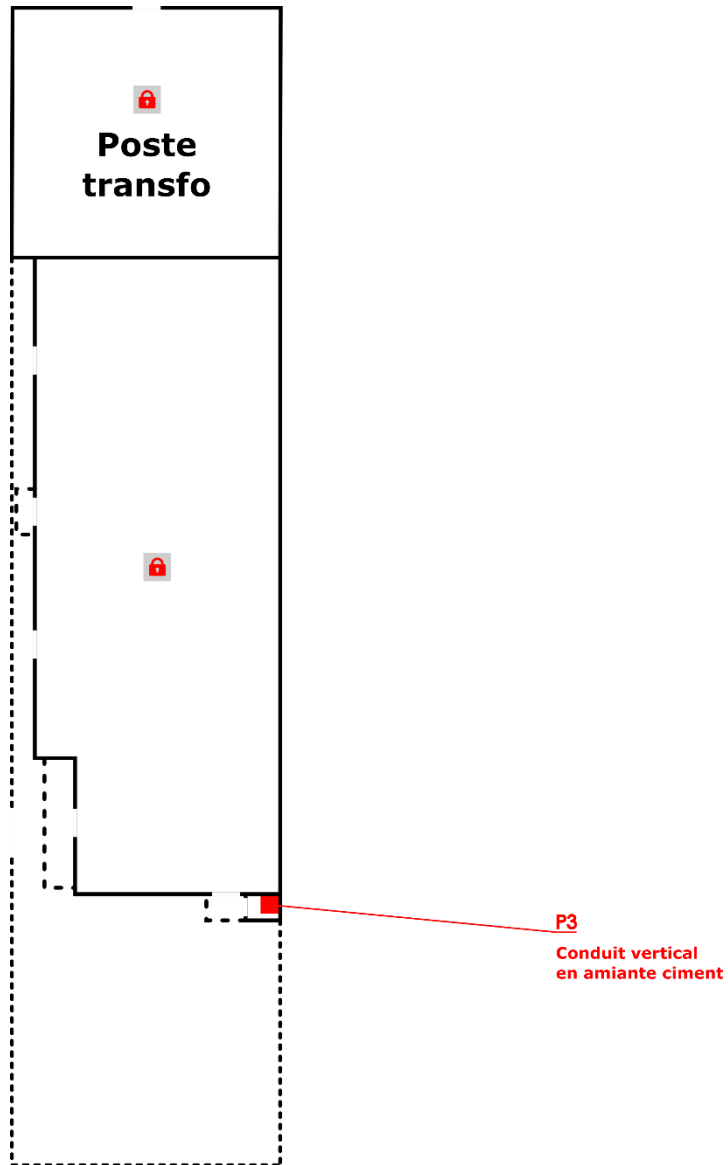
LEGENDE		
Repère	Prélèvement	Description
	<u>P xx</u>	Prélèvement de matériau avec présence d'amiante
	<u>P xx</u>	Prélèvement de matériau avec absence d'amiante
		Locaux non visités (inaccessibles)
	P3	Conduit vertical en amiante ciment
	Non prélevé	Canalisation enterrée en amiante ciment (L'ensemble du réseau peut être concerné par la présence d'amiante)
	Non prélevé	Canalisation enterrée en amiante ciment (parcours supposé)

Plan de parcelle



RDC (maison Auchan + poste transfo)

Localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante



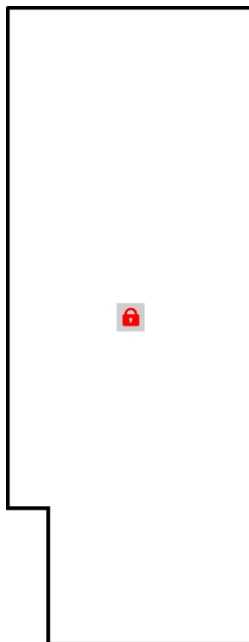
R+1 (maison Auchan)

Localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante



Combles (maison Auchan)

Localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante



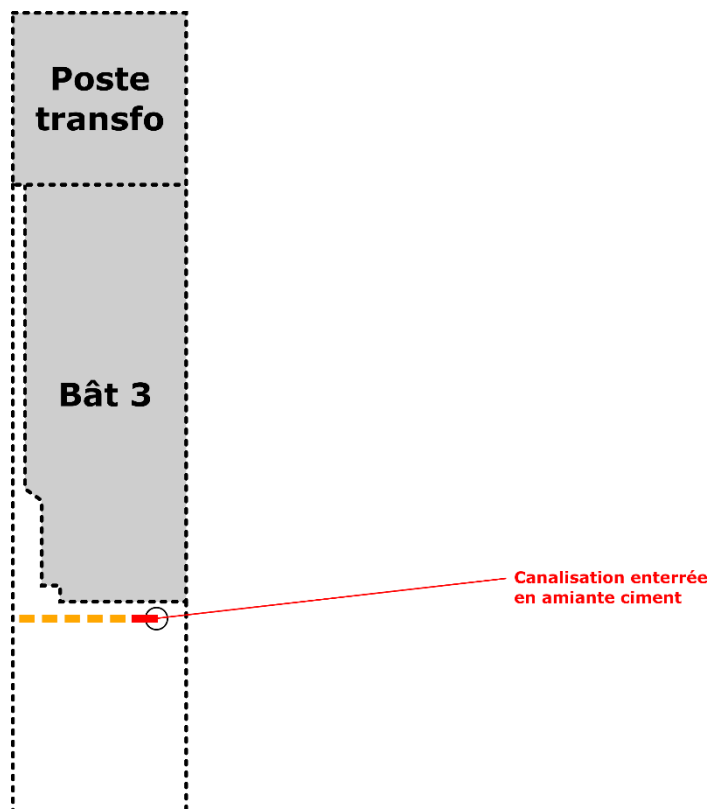
Toiture (maison Auchan + poste transfo)

Localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante

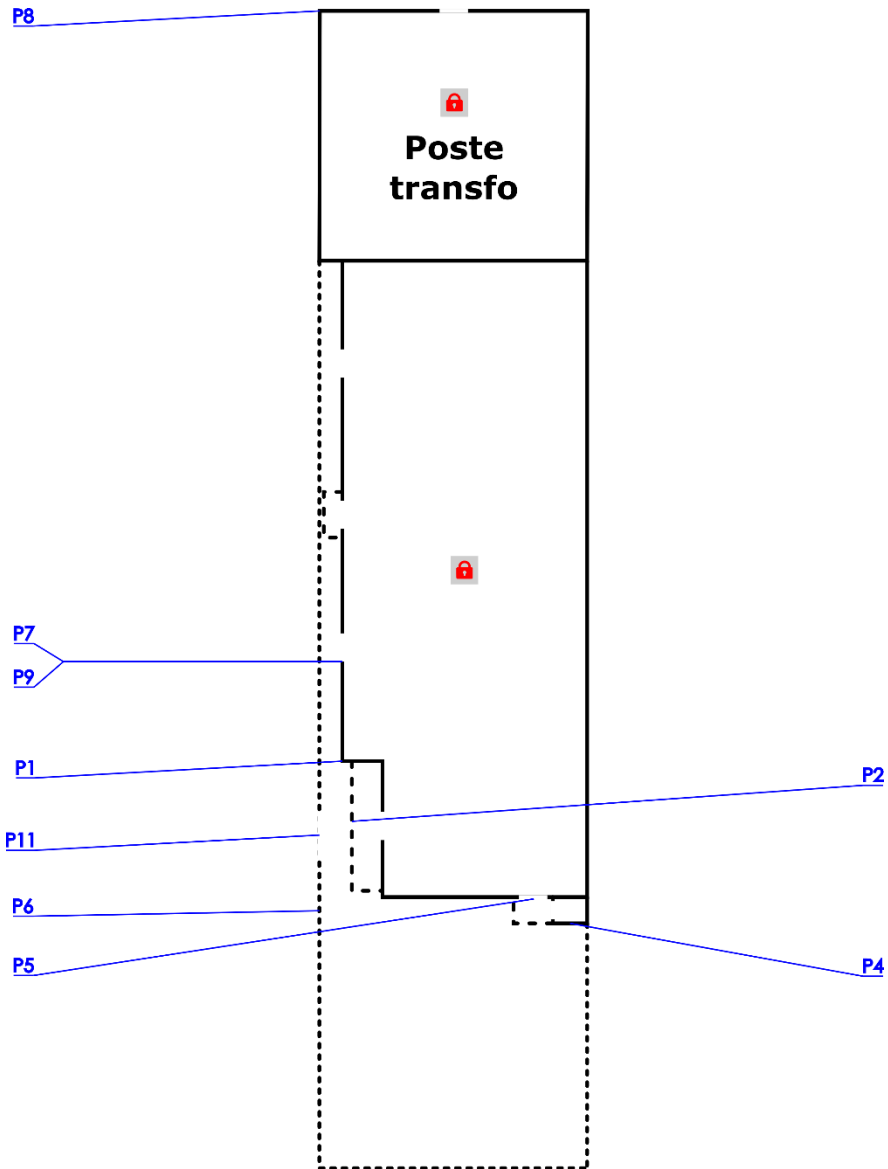


Canalisations enterrées

Localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante



RDC (maison Auchan + poste transfo)
Localisation des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante



R+1 (maison Auchan)

Localisation des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante



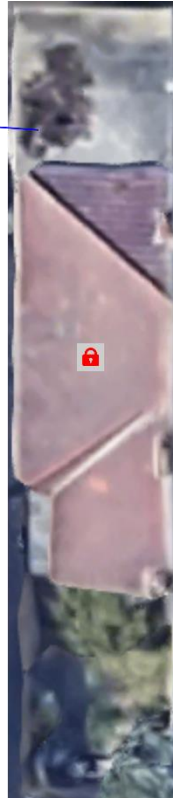
Combles (maison Auchan)

Localisation des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante



Toiture (maison Auchan + poste transfo)
Localisation des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

P10





11 - Cadre réglementaire

- Article R 4412-97 du Code du travail
- Articles L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation
- Annexe 13-9 du Code de la santé publique
- Décret 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante
- Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- Décret N° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations modifié par le décret N°2019-251 du 27 mars 2019
- Arrêté du 24 décembre 2021 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage



Votre Agent Général
M NEZEYS PHILIPPE
74B RUE SARTORIS
92250 LA GARENNE COLOMBES
☎ **0142424978**
📠 **01 42 42 45 40**

N°ORIAS **07 012 091 (PHILIPPE NEZEYS)**
Site ORIAS www.orias.fr



Assurance et Banque

SAS ,ATERRA
30 RUE AUX RELIQUES
77410 ANNET SUR MARNE

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **01/03/2021**

Vos références

Contrat
10755012504
Client
2985938904

Date du courrier
06 janvier 2022

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
ATERRA


Est titulaire du contrat d'assurance n° **10755012504** ayant pris effet le **01/03/2021**.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **06/01/2022** au **01/01/2023** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué



14 - Indépendance et impartialité

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Déclaration sur l'honneur - R271-3 CCH

Je soussigné, Sylvain Dupeuble opérateur de repérage en diagnostics immobiliers au sein de la société ATERRA, exerçant conformément à l'application de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité ;
- Je dispose des compétences requises pour effectuer les diagnostics réglementaires ainsi que d'attestations de certifications de compétences en cours de validité, délivrées par l'organisme DEKRA CERTIFICATION (accréditation COFRAC n° 4-0081) ;
- Je dispose des moyens appropriés requis par les textes réglementaires.

Ma société dispose d'une assurance en cours de validité couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention. Contrat d'assurance souscrit auprès d'AXA (n° de police 10755012504).

J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 euros par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à Annet-Sur-Marne, Le 24/10/2022

Sylvain Dupeuble



Textes réglementaires de référence :

Code de la Construction et de l'Habitation, articles R271-3 et R271-6

Décret n°2006-1114 du 5 septembre 2007 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.



15 - Rapports d'analyses laboratoire

ATERRA
Monsieur Sylvain Dupeuble
rue aux Reliques ,30
77410 ANNET-SUR-MARNE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX



N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-083239-01

Date d'émission de rapport : 14/10/2022 16:25

Référence dossier Client: MBA - C22012301 - Ilot B Bat 3 (Maison parking Auchan) - Avenue Pasteur 78500 Sartrouville


Référence dossier N° : 22UV068792

Reçu par MyEasyLab le : 13/10/2022 18:38

Référence laboratoire N° : 22EK088691

Reçu par le laboratoire le : 13/10/2022

Date d'analyse : 13/10/2022

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P1 / Façade / Peinture + enduit de façade	Matériau semi-dur (gris) ; matériau semi-dur (granulaire) (marron) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / YES6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / YES6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	P2 / RDC marquise entrée / Mastic vitrier sur marquise	Matériau semi-dur (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige) ; matériau (marron)	MET / YES6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	P3 / Façade / Conduit en amiante ciment	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP / TFW7	2 / 2	-	 Fibres d'amiante de type chrysotile
004	P4 / Jardin cabanon / Etanchéité de toiture type shingle	Matériau souple (transparent) ; matériau souple bitumineux (noir)	MET / YES6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005	P5 / Façade RDC / Joint étanchéité des luminaires	Matériau semi-dur (gris) en traces ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau souple de type joint (beige)	MET / YES6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006	P6 / Jardin clôture / Peinture sur bac acier	Matériau de type peinture (rouge) ; matériau (blanc)	MET / YES6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Rua Monte de Além, 62

4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-083239-01

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
007	P7 / Façade / Enduit tableau de fenêtre	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / YES6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / YES6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008	P8 / Façade local transfo / Peinture + enduit de façade	Matériau de type système d'enduit peinture (jaune) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / RCV8	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / RCV8	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	P9 / Façade / Enduit appui de fenêtre	Matériau semi-dur (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / RCV8	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / RCV8	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010 (1)	P10 / Toiture local transfo / Etanchéité de toiture type paxalu	Matériau semi-dur (bitumineux) (noir)	MET / RCV8	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
011	P11 / RDC entrée / Peinture sur portillon métallique	Matériau de type système d'enduit peinture (marron)	MET / LWK3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Observation(s) échantillon(s)

(1) L'échantillon contient un matériau métallique. Le métal est un matériau qui, par nature, ne contient pas d'amiante.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-083239-01

MOLP: Détermination Fibres d'amiantes. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2021 - annexe 2

MET: Détermination Fibres d'amiantes. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021, P-PS-SOP3368 : version 7

Notes :

1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire. - 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire sépare l'échantillon transmis par le demandeur pour une analyse par composant. Des composants décrits simultanément dans une même prise d'essai n'ont pas pu être séparés pour l'analyse. - 3 : Pour la recherche d'amiantes dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse. - 4 : "Fibres d'amiantes non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiantes optiquement observable. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm. "Fibres d'amiantes non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiantes. - 5 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur <http://www.ipac.pt/>. - 6 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur <https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratório-de-análise-de-amianto/qualidade/>. - 7 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client. - 8 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18). - 9 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiantes délibérément ajoutés dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :

Flávia
Ferreira

Flávia Ferreira
Technicien de laboratoire